

LE PROJET D'ACCUEIL SOLIDAIRE DES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE DU LIBAN (COULOIRS HUMANITAIRES)

Cinq organisations sont engagées dans ce projet : Sant'Egidio, la Fédération d'Entraide Protestante, la Fédération Protestante de France, le Secours Catholique, et la Conférence des Évêques de France. Elles ont signé avec le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères français **un protocole les autorisant à accueillir environ 500 personnes** actuellement réfugiées au Liban d'ici la fin de l'année 2018. Ce projet s'ancre dans une démarche européenne d'ouverture de voies sûres et légales d'asile et succède au projet Corridoi umanitari mené en Italie dès février 2016.

Les personnes concernées par ce projet sont originaires de Syrie ou d'Irak, majoritairement **des familles et plus rarement des personnes isolées, volontaires pour rejoindre la France mais qui, notamment parce qu'elles sont vulnérables** (enfants en bas âge, suivi médical, handicap, etc.) n'ont pas entrepris l'exil dans des conditions incertaines. Elles se sont réfugiées au Liban où elles vivent depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Ces familles parlent arabe pour la plupart, certaines maîtrisent un peu le français et/ou l'anglais.

La communauté Sant'Egidio identifie les familles au Liban et les accompagne dans l'organisation du voyage vers la France via l'obtention d'un **Visa D et de billets d'avion**. Elle les informe du cadre de l'accueil et de l'accompagnement en France, des démarches parfois complexes et longues qu'elles devront entreprendre, de la nécessité d'être à la fois patientes et proactives et de certains aspects de la vie en France.

Un vol est ensuite organisé en début de mois entre Beyrouth et Paris, avec une arrivée à Paris à 20h00. Les familles rejoignent ensuite le lieu d'accueil.

Arrivées en France de façon régulière, les personnes doivent entamer **les démarches de demande d'asile en vue de l'obtention d'une protection internationale**. Elles sont alors hébergées par des personnes morales ou physiques volontaires qui **mettent à disposition gracieusement un espace indépendant ou un logement**. En parallèle, elles sont **accompagnées par des collectifs réunissant bénévoles volontaires et professionnels de l'asile**. Un tiers de confiance, qui participe à ce collectif, est désigné pour assurer la continuité de l'accompagnement et si besoin, la médiation entre les acteurs.

Les associations nationales engagées dans ce projet coordonnent, soutiennent et développent ce réseau d'accueil. Outre de mener à bien l'accueil des personnes, elles ont également pour mission de :

- **promouvoir les voies légales d'accès** au territoire auprès des pouvoirs publics ;
- **insuffler sur les territoires une dynamique de partenariats** entre services publics, bénévoles, professionnels de l'asile et valoriser ces gestes d'accueil ;
- **encourager les actions favorisant l'autonomie et l'insertion des personnes dès leur arrivée en France.**

LES VALEURS DU PROJET

Dans le monde, près d'une personne sur dix a été forcée à l'exil en raison des craintes pour sa vie. Dans ce contexte, et compte tenu plus précisément de la perpétuation des conflits armés en Irak et en Syrie depuis 2011, les associations partenaires affirment que la France a **le devoir d'accueillir dignement les exilés**.

Le projet d'accueil solidaire des exilés en provenance du Liban promeut **le respect du droit d'asile**. L'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». L'effectivité de ce droit, qui a une valeur constitutionnelle en France, passe nécessairement par l'ouverture de voies sûres et légales d'accès à l'asile. Le projet « Couloirs humanitaires » souhaite donner une réalité à ce droit et plaide auprès de l'Etat en faveur d'une multiplication des voies sûres d'accès.

Les associations partenaires affirment également que l'accueil des exilés est non seulement un devoir moral mais le ciment d'**une société épanouie, tournée vers l'altérité, l'ouverture** et le partage de la richesse que représentent les réfugiés. Un vrai élan d'accueil existe chez les citoyens français et il est essentiel de soutenir, de valoriser et de faire porter cette voix. « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35) : les associations partenaires reconnaissent dans l'Evangile un fondement essentiel de cet accueil de l'autre.

Le projet d'accueil solidaire des exilés **promeut le partenariat entre initiatives citoyennes, compétences d'intervenants sociaux professionnels et dispositifs de droits communs**. Les associations partenaires sont conscientes des compétences et des rôles distincts qu'ont à jouer, dans l'accompagnement des personnes vers l'autonomie, les différents acteurs de l'accueil des étrangers.

PRINCIPES DE L'ACCUEIL GLOBAL DES EXILÉS

Dans le cadre du projet, l'accueil des personnes exilées repose sur le principe de **l'inconditionnalité**, c'est-à-dire l'absence de distinction en fonction de l'appartenance religieuse, ethnique, sociale ou politique.

L'accueil est **respectueux de la vie privée** de chacun. Il n'est pas intrusif, notamment quant aux motifs ayant conduits les personnes à fuir leur pays d'origine ou leur premier pays d'accueil, et laisse aux personnes la liberté de ce qu'elles souhaitent partager.

Il s'effectue dans un cadre digne et stable afin de favoriser et d'encourager l'**autonomie des personnes exilées**. En ce sens, les personnes accueillantes sont à l'écoute des souhaits et projets des personnes en France et essayent de leurs apporter les clefs et orientations nécessaires à la réalisation de ces projets. Elles sont également attentives à ne pas installer de relation de dépendance durable entre le collectif, l'hébergeur et les accueillis. L'accès au logement et l'apprentissage de la langue seront des éléments importants de l'accompagnement vers cette autonomie.

HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT : LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE L'ACCUEIL

L'hébergement est un élément essentiel de l'accueil des exilés dans le cadre du projet. L'hébergement se traduit par la mise à disposition, à titre gracieux, d'un espace au sein d'un logement ou d'un

logement à part entière assurant l'indépendance et l'intimité des personnes. Cette mise à disposition est généralement de 12 mois.

L'hébergement s'articule nécessairement avec l'accompagnement dans les démarches administratives et d'insertion porté par un collectif de bénévoles en lien avec des professionnels du champ social. Le projet repose sur un engagement bénévole s'inscrivant dans le cadre d'une **action collective structurée et travaillant en réseau avec des partenaires locaux**.

Dans la suite du projet, la mobilisation associative entourant l'accueil des exilés dans le cadre du projet couloirs humanitaires pourra aussi prendre une forme plus pérenne en **s'intégrant et en dynamisant les réseaux de solidarité déjà existants auprès des personnes en précarité**.

